

1. RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial	Waeco Daphne Hermetic Oil 1234yf
Code du produit	Aucune donnée disponible.
FDS Numéro	217
Utilisation du produit	Utilisation professionnelle

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes	Huile de compresseur pour climatisations
Utilisations déconseillées	Pas d'informations complémentaires disponibles.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur
DOMETIC WAECO INTERNATIONAL
GMBH
Hollefeldstraße 63
D-48282 Emsdetten
Tel +49 (0) 2572 879-0
Fax +49 (0) 2572 879-300
Mail info@dometic-waeco.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+49 (172) 3180-285 (Mo- Fr. 08:00 - 18:00 CET)

2. RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Dangers pour la santé	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Risques environnementaux	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement	Attention
Contient	Poly[oxy(méthyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-méthyl-.omega.-méthoxy-
Mentions de danger	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection.

Réaction

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

Informations additionnelles sur les dangers

EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

3. RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Nom chimique	n° CAS Numéros CE Numéro index RRN	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008	Notes
Poly[oxy(methyl-1,2-ethanediyl)], .alpha.-methyl-.omega.-methoxy-	24991-61-5	50 - < 100	Skin Sens. 1, H317	
Decyloxirane	2855-19-8 220-667-3 01-2119943390-42-xxxx	1 - < 2	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410	
Dodecyloxirane	3234-28-4 221-781-6 01-2119943387-29-XXXX	1 - < 2	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	
Tris(methylphenyl) phosphate	1330-78-5 215-548-8	0.1 - < 1	Repr. 2, H361 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	
2,6-di-tert-butyl-p-cresol	128-37-0 204-881-4	0.1 - < 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	

Texte complet des phrases H: voir section 16

4. RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Vérifier que le personnel médical est conscient des substances impliquées et prend les mesures de protection individuelles appropriées.

Inhalation

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Contact avec la peau

Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Consulter un médecin si l'irritation se développe.

Ingestion	NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	
Symptômes/effets après contact avec la peau	Peut provoquer une allergie cutanée.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	
Traitement symptomatique.	
5. RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie	
5.1. Moyens d'extinction	
Moyens d'extinction appropriés	Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	En cas d'incendie ne pas utiliser de jet d'eau car cela dispersera le feu.
5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	
Produits de combustion dangereux	En cas d'incendie, des gaz dangereux pour la santé peuvent être produits. Oxydes de carbone (CO, CO2).
5.3. Conseils aux pompiers	
Instructions de lutte contre l'incendie	Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.
Protection en cas d'incendie	Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.
6. RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle	
6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
Pour les non-secouristes	
Procédures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel superflu. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
Pour les secouristes	
Équipement de protection	Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.
Procédures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel superflu. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.
6.2. Précautions pour la protection de l'environnement	
Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction ou de supervision compétent de tous les rejets dans l'environnement. Éviter le rejet à l'égout et dans les environnements terrestres et les cours d'eau.	
6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
Procédés de nettoyage	Déversements importants: Arrêter le débit de matière, si ceci est sans risque. Endiguer le matériau renversé si cela est possible et placer dans des conteneurs. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements limités: Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Nettoyer à fond la surface pour éliminer toute contamination résiduelle. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.
Autres informations	Le produit n'est pas miscible avec l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau. Empêcher tout écoulement dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les espaces clos.

- 6.4. Référence à d'autres rubriques** Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Pour l'élimination des résidus, se reporter à la section 13 : "Considérations relatives à l'élimination".

7. RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs. Porter un équipement de protection individuel. Protéger le produit des rayons solaires. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques.
Mesures d'hygiène	Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Conserver fermé dans un endroit sec, frais et très bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Utiliser avec précaution en cas de manipulation/stockage.
-------------------------------	---

- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Huile de compresseur pour climatisations.

8. RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle .

DNEL: niveau dérivé sans effet

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Decyloxirane (2855-19-8)	Travailleur	Cutané	10,4 mg/kg de poids corporel/jour	Long terme - effets systémiques
		Inhalation	36,7 mg/m ³	Long terme - effets systémiques
	Consommateur	Oral	6,25 mg/kg de poids corporel/jour	Long terme - effets systémiques
		Inhalation	10,9 mg/m ³	Long terme - effets systémiques
Dodecyloxirane (3234-28-4)	Travailleur	Cutané	10,4 mg/kg de poids corporel/jour	Long terme - effets systémiques
		Inhalation	36,7 mg/m ³	Long terme - effets systémiques
	Consommateur	Oral	6,25 mg/kg de poids corporel/jour	Long terme - effets systémiques
		Inhalation	10,9 mg/m ³	Long terme - effets systémiques
		Cutané	6,25 mg/kg de poids corporel/jour	Long terme - effets systémiques

PNEC:concentration prévisible sans effet

Composants	Type	Voie	Valeur	Forme
Decyloxirane (2855-19-8)	Non applicable.	Eau douce	0,0056 µg/L	
		Eau de mer	0,006 µg/L	
Dodecyloxirane (3234-28-4)	Non applicable.	Eau douce	0,0056 µg/L	
		Eau de mer	0,006 µg/L	
		STP	2,61 mg/l	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une bonne ventilation générale (généralement 10 renouvellements d'air à l'heure). Le taux de renouvellement d'air devrait être adapté aux conditions. Si c'est approprié, clôtures de processus d'utilisation, ventilation d'échappement locale, ou d'autres commandes de technologie pour maintenir les niveaux aéroportés au-dessous des limites recommandées d'exposition. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenez les niveaux aéroportés à un niveau acceptable		
Vêtements de protection - sélection du matériau	Porter un vêtement de protection approprié		
Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)			
Protection oculaire	Lunettes de sécurité avec protections latérales		
Protection de la peau			
Protection des mains	Les gants en nitrile sont recommandés		
Matériau	Perméation	Épaisseur (mm)	Remarques
Caoutchouc nitrile (NBR)		> 0.3 mm	EN 374
Autres mesures de protection	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.		
Protection des voies respiratoires	Pas normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié		
Protection contre les dangers thermiques	Porter des équipements de protection contre la chaleur, si nécessaire.		
Contrôle de l'exposition de l'environnement	Informez le personnel de direction ou de supervision compétent de tous les rejets dans l'environnement.		

9. RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide
Apparence	Limpide.
Couleur	Incolore.
Odeur	Légère.
Seuil olfactif	Aucune donnée disponible.
pH	Aucune donnée disponible.
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	Aucune donnée disponible.
Point de fusion	Non applicable.
Point de congélation	Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	Aucune donnée disponible.
Point d'éclair	170 °C
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	Non applicable.
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible.
Densité relative de vapeur à 20 °C	Aucune donnée disponible.
Densité relative	Aucune donnée disponible.
Masse volumique	0,9882 g/cm ³
Solubilité	Insoluble.
Log Pow	Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	42,66 mm ² /s @40°C 9,512 mm ² /s @100°C
Viscosité, dynamique	Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible.

Limites d'explosivité Aucune donnée disponible.

9.2. Autres informations

Indications complémentaires :

10. RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- 10.1. Réactivité** Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
- 10.2. Stabilité chimique** Stable dans les conditions normales.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses** Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
- 10.4. Conditions à éviter** Chaleur. Etincelles. Flamme nue.
- 10.5. Matières incompatibles** Oxydants puissants. Bases fortes.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux** Des émanations et gaz irritants et/ou toxiques peuvent être émis lors de la décomposition du produit.

11. RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

- Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Corrosion cutanée/irritation cutanée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Peut provoquer une allergie cutanéeContient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique
- Mutagenicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

12. RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général Très toxique pour les organismes aquatiques. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique aiguë

Substance / Produit	Niveau trophique	Espèces	Type	Valeur	Durée	Remarques
2,6-di-tert-butyl-p-cresol (128-37-0)	crustacé	Daphnia magna	EC50	0.48 mg/l	48 hours	
	Poisson	Danio rerio	LC0	> 0.5 mg/l	96 hours	

Decyloxirane (2855-19-8)	algues	Pseudokirchnerella subcapitata	EC50	0.056 mg/l	72 hours	(méthode OCDE 201)
	crustacé	Daphnia magna	EC50	0.171 mg/l	48 hours	(méthode OCDE 202)
Dodecyloxirane (3234-28-4)	algues	Pseudokirchnerella subcapitata	EC50	0.002 mg/l	72 hours	(méthode OCDE 201)
Tris(méthylphényl) phosphate (1330-78-5)	Poisson	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	CL50	0.21 - 0.32 mg/l	96 hours	

Toxicité chronique pour le milieu aquatique

Substance / Produit	Niveau trophique	Espèces	Type	Valeur	Durée	Remarques
Dodecyloxirane (3234-28-4)	algues	Pseudokirchnerella subcapitata	NOEC	0.002 mg/l	72 hours	

12.2. Persistance et dégradabilité

Decyloxirane (2855-19-8)

Biodégradation 60 - 70 % 28 d (OECD 301 B)

Dodecyloxirane (3234-28-4)

Biodégradation >= 60 - 70 % (OECD 301 B)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Decyloxirane (2855-19-8)

Log Pow 5,9 @ 25 °C

Dodecyloxirane (3234-28-4)

Log Kow 5,77 @ 25 °C

Tris(méthylphényl) phosphate (1330-78-5)

Log Kow 5,11

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Waeco Daphne Hermetic Oil 1234yf

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII.

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII.

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

13. RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)

Les doublures intérieures ou récipients vides peuvent conserver des résidus de produit. N'éliminer cette matière et son récipient qu'en prenant toutes les précautions nécessaires (voir : Instructions relatives à l'élimination). Éliminer conformément aux réglementations locales.

Méthodes de traitement des déchets	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Empêcher que cette substance ne s'écoule dans les égouts ou le réseau d'eau. Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	Les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit. Respecter les avertissements de l'étiquette même quand le récipient est vide. Les récipients vides seront recyclés, réutilisés ou éliminés en suivant les règlements locaux.
Indications complémentaires	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code catalogue européen des déchets (CED)	
13 02 08*	autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

14. RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR)	3082
N° ONU (IMDG)	3082
N° ONU (IATA)	3082
N° ONU (ADN)	3082
N° ONU (RID)	3082

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IMDG)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (IATA)	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Decyloxirane, Dodecyloxirane)
Désignation officielle de transport (ADN)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Désignation officielle de transport (RID)	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	
Classe(s) de danger pour le transport (ADR)	9
Etiquettes de danger (ADR)	9
IMDG	
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG)	9
Etiquettes de danger (IMDG)	9
IATA	
Classe(s) de danger pour le transport (IATA)	9
Etiquettes de danger (IATA)	9
ADN	
Classe(s) de danger pour le transport (ADN)	9
Etiquettes de danger (ADN)	9

RID	
Classe(s) de danger pour le transport (RID)	9
Etiquettes de danger (RID)	9
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage (ADR)	III
Groupe d'emballage (IMDG)	III
Groupe d'emballage (IATA)	III
Groupe d'emballage (ADN)	III
Groupe d'emballage (RID)	III
14.5. Dangers pour l'environnement	
Dangereux pour l'environnement	Oui
Polluant marin	Oui
Autres informations	Pas d'informations supplémentaires disponibles.
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Transport par voie terrestre	
Code de classification (ADR)	M6
Dispositions spéciales (ADR)	274, 335, 601, 375
Quantités limitées (ADR)	5I
Instructions d'emballage (ADR)	P001, IBC03, LP01, R001
Danger n° (code Kemler)	90
Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	E
Transport maritime	
Dispositions spéciales (IMDG)	274, 335, 969
Quantités limitées (IMDG)	5 L
Instructions d'emballage (IMDG)	P001, LP01
N° FS (Feu)	F-A
N° FS (Déversement)	S-F
Catégorie de chargement (IMDG)	A
Transport aérien	
Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	Y964
Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	30kgG
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	964
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	450L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	964
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	450L
Dispositions spéciales (IATA)	A97, A158, A197
Code ERG (IATA)	9L
Transport par voie fluviale	
Code de classification (ADN)	M6

Dispositions spéciales (ADN)	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (ADN)	5 L
Transport admis (ADN)	T
Transport ferroviaire	
Code de classification (RID)	M6
Dispositions spéciales (RID)	274, 335, 375, 601
Quantités limitées (RID)	5L
Instructions d'emballage (RID)	P001, IBC03, LP01, R001
Numéro d'identification du danger (RID)	90

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

15. RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Seveso Information E1

Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Aucun(e).

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route.
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008.
IATA	Association internationale du transport aérien.
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses.
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique .
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006.
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer.
FDS	Fiche de données de sécurité.
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable.
DNEL	Dose dérivée sans effet.
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet.
OEL	Occupational Exposure Limit.

Sources des données

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006..

Conseils de formation

Ce produit est exclusivement destiné à l'usage décrit sur l'emballage.

Texte intégral des phrases H et EUH

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1.
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 1.
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2.
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2.
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2.
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, Catégorie 1.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Skin Sens. 1	H317	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2	H411	Méthode de calcul

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences en matière de sécurité du produit et sont fondées sur nos connaissances actuelles. Les renseignements visent à vous transmettre des conseils sur la maintenance sans danger du produit nommé dans la présente fiche de données de sécurité, pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être utilisées pour d'autres produits. Dans le cas d'un mélange du produit avec d'autres produits ou dans le cas d'un traitement, les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ne sont pas nécessairement valides pour le nouveau matériel créé.